

Conseiller(ère) en développement organisationnel et gestion du changement

QUI SOMMES-NOUS ?

La Chambre de l'assurance a le mandat d'assurer un niveau élevé de protection du public en offrant un encadrement de qualité au secteur de l'assurance et de la planification financière. Elle veille à la déontologie, à la discipline et à la formation continue (à l'exception de la planification financière) de ses membres. La Chambre de l'assurance est née de la fusion de deux organismes à l'été 2025 : la Chambre de la sécurité financière ([CSF](#)) et la Chambre de l'assurance de dommages ([ChAD](#)).

À LA HAUTEUR DU DÉFI ?

Sous la responsabilité du directeur, Talents et culture, la personne spécialiste en développement organisationnel et gestion du changement agit comme expert-conseil pour soutenir la transformation et la performance organisationnelle. Il contribue à l'alignement des structures et des pratiques avec les objectifs stratégiques, favorise la culture et la mobilisation, et accompagne les leaders dans l'adoption des changements afin d'assurer la performance et la pérennité de l'organisation.

Responsabilités

1. Volet développement organisationnel

- Concevoir et déployer des stratégies et des programmes en développement organisationnel alignés aux priorités d'affaires
- Réaliser des diagnostics organisationnels (structure, processus, culture) et recommander des améliorations
- Piloter des projets visant l'optimisation des structures, des rôles et des processus
- Développer et mettre en œuvre des programmes favorisant la mobilisation, la collaboration, la transformation culturelle et le développement des compétences.
- Élaborer des plans de succession et des stratégies de gestion des talents

- Créer des outils et des programmes de formation pour soutenir le leadership et la performance organisationnelle
- Définir et suivre des indicateurs clés permettant d'évaluer la performance organisationnelle et soutenir la prise de décision stratégique
- Exploiter les données RH et les outils numériques, incluant l'intelligence artificielle, pour appuyer les décisions et mesurer l'impact des interventions

2. Volet gestion du changement

- Élaborer et adapter des plans de gestion du changement selon les projets et les besoins des parties prenantes (communication, formation, mobilisation)
- Accompagner l'équipe talents et culture et les gestionnaires dans le développement de leurs compétences en gestion du changement
- Animer des ateliers collaboratifs pour renforcer la cohésion, la confiance et l'intelligence collective
- Agir comme expert-conseil auprès des équipes de projet et des gestionnaires afin d'intégrer les meilleures pratiques de gestion du changement
- Identifier et suivre les indicateurs de performance liés à l'adoption, la mobilisation et la pérennité du changement, et recommander des ajustements pour maximiser les bénéfices
- Assurer une étroite collaboration avec le Bureau de la transition organisationnelle pour intégrer la gestion du changement au cœur des projets stratégiques

Formation et expérience

- Titre CRHA ou CRIA
- Baccalauréat en relations industrielles, ressources humaines, psychologie organisationnelle, développement organisationnel ou discipline connexe
- Maîtrise en développement organisationnel, un atout
- Minimum de 8 ans d'expérience en développement organisationnel et gestion du changement.
- Certification en gestion du changement (Prosci ou équivalent) un atout.

Vos forces

- Aptitude à travailler en équipe et à communiquer efficacement
- Habilité à mener de front plusieurs activités

- Autonomie et jugement
- Forte capacité d'analyse et de synthèse
- Rigueur professionnelle et sens de l'organisation
- Talent pour la vulgarisation
- Confidentialité et discrétion

Prêt à relever le défi? Voici ce que nous offrons :

- Poste permanent 35 h, horaire flexible et mode de travail hybride
- Rémunération alignée sur le marché : échelle salariale entre 95 000 \$ à 145 000 \$
- Large gamme d'avantages sociaux compétitifs : REER comprenant une généreuse cotisation de l'employeur, assurances collectives dont la prime est majoritairement payée par l'employeur, minimum de 3 semaines de vacances, congés personnels, 13 congés fériés
- Remboursement de la cotisation professionnelle et des frais de formation requis pour le maintien du titre
- Possibilités de formation et de développement professionnel
- Équipe conviviale et des initiatives de groupe favorisant la collaboration
- Environnement de travail sain et des activités de bien-être au travail
- Bureau au cœur du centre-ville, connecté au réseau souterrain et facilement accessible en transports en commun ou en transport actif

Nous vous invitons à faire parvenir votre curriculum vitæ, accompagné d'un court texte exprimant votre motivation, à recrutement@chambresf.com. Les candidatures seront acceptées jusqu'au 12 janvier 2026.